

Orientation 2.1.4 : Parfaire l'éducation à l'environnement

Orientation 2.1.4 : Parfaire l'éducation à l'environnement

Mesure 2.1.4.1. : Encourager l'appropriation de la nature par les Guadeloupéens

Les espaces du parc national regorgent d'espèces suscitant un intérêt patrimonial. Il est néanmoins manifeste que trop de Guadeloupéens méconnaissent encore leur environnement naturel et les éléments qui le composent. Une meilleure préservation de la biodiversité, en lien avec les savoirs traditionnels, passe par une appropriation de son environnement naturel et de ses valeurs par la population. En effet, les mythes et croyances populaires existant autour des éléments de la faune et la flore guadeloupéenne sont nombreux. [...]

Au-delà de ces mythes, la connaissance des pratiques créoles est également un élément important, comme la réalisation d'un jardin créole, le « manjé lokal » (pratiques alimentaires basées sur les ressources locales), l'utilisation des « rimèd razyé » (médecine traditionnelle), les usages traditionnels autour de la flore (fabrication de cordage par les scieurs de long avec le corossolier montagne, le boismahot, la sève du gommier blanc servant de combustible, la liane à eau faisant office d'abreuvoir, fabrication de vannerie avec les racines de la siguine blanche...) ou encore le travail du bois (différents types de bois et leur usage)...

Déclinaison possible de la mesure :

[...]

- Favoriser la connaissance des pratiques ancestrales

[...]

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Établissement public du parc national
- Services de l'État en charge de l'Éducation, de la Culture et de l'Environnement
- Office national des forêts
- Associations
- Maison du bois

[...]

Page 43 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3771

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-18 10:57